

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE D'EAUBONNE
DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE – ARRONDISSEMENT D'ARGENTEUIL

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU MERCREDI 29 MAI 2024

DÉLIBÉRATION N°2024/060

(en application des dispositions de l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Date de convocation	Nombre de conseillers	À l'ouverture	Délibération n°2024/051
23/05/2024	En exercice :	35	35
	Présents	31	32
	Représentés :	3	3
	Non représenté :	1	0
	Votants :	34	35

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, LE VINGT-NEUF MAI, A VINGT HEURES CINQ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Légalement convoqué le 23 mai 2024, en application de l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Madame Marie-José BEAULANDE, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS, à l'ouverture de la séance :

Mme BEAULANDE Marie-José, M. AUBIN Jean ; Mme MATTEI Christine, M. LE DÛS Bernard, Mme CARON Camille, M. MORISSE Tom, Mme MANA Julia, M. DUFOUR Quentin, M. LOUVRADOUX Francis, M. MÉNARD Lionel, M. GRIMONPONT Régis, Mme LEGENDRE Flora, M. MICHELET Cyril, Mme BOUSSUARD-LE CREN Sylvaine, M. CHEMTOB Nicolas, Mme AMADOU Aïcha, M. ARMAND François, Mme MARMECHE Christiane, M. DUPLAA Jean-Marie, M. NOIRÉ Dominique, Mme ARONSSOHN Isabelle, Mme BOY Delphine, M. DUBLINEAU Grégoire, Mme MENEY Maryse, M. BALLOY Philippe, Mme CHARBONNIER Martine, M. PESSOA Carlos, M. RODSPHON Inthone, Mme ESTRADE Claude, M. BERTHAULT Grégory, Mme DRAGIN Catherine, formant la majorité des membres en exercice.

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Mme ROINÉ Corinne ayant donnée pouvoir à Mme MANA Julia
Mme DECHAUX BEN MANSOUR Hanen ayant donnée pouvoir à Mme MATTEI Christine
M. LIMOUZIN Vincent ayant donné pouvoir à M. LE DÛS Bernard

ÉTAIT ABSENT NON REPRÉSENTÉ (jusqu'aux informations de Mme la Maire et la délibération n°2024/051)

M. LE FUR Corentin

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. DUFOUR Quentin

Accusé de réception en préfecture
095-219502036-20240529-DEL2024-060-DE
Date de réception préfecture : 12/06/2024

Accusé de réception en préfecture
095-219502036-20240529-DEL2024-060-DE
Date de réception préfecture : 12/06/2024

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MAI 2024

DÉLIBÉRATION N° 2024/060

Modification du tableau des effectifs

Rapporteur : Madame Marie-José BEAULANDE, Maire

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L. 412-6 ;

VU le décret n°87-1099 du 30 décembre 1987 portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux ;

VU le décret n°2006-1693 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation ;

VU le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux ;

VU le décret n°2016-201 du 26 février 2016 portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux ;

VU la délibération n° 2023/190 du Conseil Municipal du 13 décembre 2023 portant mise à jour de la liste des emplois permanents de catégorie A ;

VU la délibération n° 2023/191 du Conseil Municipal du 13 décembre 2023 portant mise à jour de la liste des emplois permanents de catégorie B ;

VU la délibération n° 2024/042 du Conseil Municipal du 27 mars 2024 portant dernière modification des effectifs de la Ville ;

CONSIDÉRANT la volonté de la collectivité de soutenir le déroulement de carrière de ses agents ;

CONSIDÉRANT les divers mouvements de personnel (mobilités internes, départs, recrutements, réussite aux concours et examens professionnels...) intervenus et à venir au sein de la collectivité ;

CONSIDÉRANT que le tableau des effectifs actuel ne répond plus aux besoins de la collectivité et qu'il nécessite d'être ajusté ;

Après avis des commissions n°4 *Développement Urbain, Gestion patrimoniale, Espace Public, Développement Durable et Transports* et n°1 *Finances locales, Ressources Humaines, Économie locale, Commerce, Démocratie locale et Administration Générale* du 16 mai 2024 ;

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité (35 voix pour) des suffrages exprimés,

35 voix pour : Groupe Eaubonne Notre Ville Ensemble ; Groupe Eaubonne une ambition renouvelée ; Groupe Eaubonne Ensemble pour notre Avenir, M. BERTHAULT Grégory et Mme DRAGIN Catherine, non-inscrits.

👉 **ARTICLE 1 : MODIFIE** par substitution quatre postes au tableau des effectifs comme suit :

Filière administrative :

Grades créés	Emplois concernés	Grades supprimés	Nb	Temps de travail	Date d'effet
Rédacteur	Chargée de la prévention et de la formation	Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	1	TC	01/06/2024
Rédacteur	Agent d'Etat Civil	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	1	TC	01/06/2024

Filière animation :

Grade créé	Temps de travail	Emploi concerné	Grade supprimé	Nb	Temps de travail	Date d'effet
Adjoint d'animation	TC	Animateur/trice jeunesse	Adjoint d'animation	1	TNC	01/06/2024

Filière technique :

Grade créé	Emploi concerné	Grade supprimé	Nb	Temps de travail	Date d'effet
Ingénieur	Directeur/trice adjoint(e) du patrimoine	Ingénieur Principal	1	TC	01/06/2024

↳ **ARTICLE 2 : MODIFIE** par intégration directe un poste au tableau des effectifs de la façon suivante :

Intégration Directe :

Grade créé	Emploi concerné	Grade supprimé	Nb	Temps de travail	Date d'effet
Attaché principal	Directeur/trice de la Petite Enfance	Psychologue Hors Classe	1	TC	01/06/2024

↳ **ARTICLE 3 : CRÉE** l'emploi de directeur/trice général(e) adjoint(e) des services chargé(e) de la cohésion sociale ainsi que le poste y afférent au sein du cadre d'emploi des attachés territoriaux comme suit :

Emploi Fonctionnel :

Emploi crée	Nb	Cadre d'emplois	Temps de travail	Date d'effet
Directeur/trice général(e) adjoint(e) des services des communes de plus de 20 000 habitants	1	Attaché territorial	TC	01/09/2024

↳ **ARTICLE 4 : PREND ACTE** que les crédits afférents à la dépense sont prévus au budget communal.

**Le Secrétaire de Séance,
L'Adjoint à la Maire délégué au
Développement Durable,**



Quentin DUFOUR

**La Maire,
Vice-Présidente de la Communauté
d'agglomération Val Parisis,**



Marie-José BEAULANDE

Transmise et reçue au contrôle de légalité, le :

Publiée le :

Exécutoire le :

Délai de recours : 2 mois - A dater de la date de publication

Voies de recours : Tribunal administratif de Cergy-Pontoise
(articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative).

☐ **Valérie POULIQUEN**

☐ **Arnaud AGNONA**

Cheffe Secrétariat Général

Directeur DAGAJ

☐ **Karima BENTOUT**

☐ **Lylian SÉNÉCHAL**

DGA Ressources

Directeur Général des Services

Accusé de réception en préfecture
095-219502036-20240529-DEL2024-060-DE
Date de réception préfecture : 12/06/2024